

Comité 2 x OUI pour  
Armée XXI et pour la Protection de la population

**conférence de presse**

**Vendredi 28 février 2003, 09h 30  
Salle 86, Palais fédéral, Berne**

**Protection forte et  
moderne pour la  
Suisse**

# Comité 2 x OUI pour Armée XXI et pour la Protection de la population

Embargo 28 février 2003, 09h30

## Communication aux médias

### **Moderne, crédible et efficace**

#### **La Suisse a besoin d'une réforme de l'armée et de la protection de la population**

*L'armée XXI et la réforme de la protection de la population répondent aux menaces actuelles dans le monde. Les membres de l'armée et de la protection de la population pourront, grâce à cette réforme, être mieux formés et mieux conditionnés. D'autre part, la durée du service se réduit. Le service militaire pourra être ainsi mieux coordonné avec la vie professionnelle.*

L'armée et la protection de la population ne sont une fin en soi. Elles doivent être axées sur les menaces actuelles et sur les réalités politiques et économiques. La réforme entreprise dans l'armée et la protection de la population a fait droit à ces postulats. Les attentats du 11 septembre 2001, les avalanches et inondations montrent que le caractère des menaces s'est modifié. La politique de sécurité doit en tenir compte si elle veut rester crédible. Il faut en même temps tenir compte des changements intervenus dans l'économie. Chaque service militaire entraîne des absences à la place de travail et charge d'autant cette dernière. Il a été tenu compte de cet impératif dans le fait que l'on a réduit la durée du service militaire de 300 jours à 280 et que l'on a amaigri les effectifs de l'armée de 350.000 à 140.000 actifs et 80.000 réservistes. Le temps de service ne va pas au-delà de 34 ans pour les soldats et les caporaux. Cela permet de mieux harmoniser le service militaire et la vie professionnelle et familiale.

Parallèlement, la réduction et la concentration du service (cours de répétitions annuels) favorisent une meilleure formation. L'armée peut ainsi exercer son mandat plus efficacement. Les principes constitutionnels de l'armée de milice et de la neutralité sont renforcés par cette réforme XXI. L'armée suisse est et reste une armée du peuple pour le peuple.

La protection de la population est principalement axée par cette réforme sur les catastrophes et situations d'urgence, y compris les conséquences d'actes terroristes. Les conflits armés ne prennent que la deuxième place. La protection de la population sera assurée par 120.000 membres de la protection civile et par 110.000 membres des troupes de lutte contre les incendies, des corps de police cantonaux et des services techniques. Ceux du service civil sont dirigés dès le recrutement vers ce service où ils s'accomplissent leur service obligatoire. Cela améliore son image.

Un rejet de la réforme de l'armée et de la protection de la population aurait de très graves conséquences. Des unités entières resteraient sous dotées en effectifs, le personnel de cadre ferait défauts et les coûts dépasseraient largement les budgets.

Berne, le 28 février 2003

#### **Contact:**

Karl Tschuppert, conseiller national (PRD/LU), Tél. 041 980 10 20, Natel 079 641 80 27

Barbara Polla, conseillère nationale (Lib./GE), Natel 079 200 90 36

Guido Zäch, conseiller national (PDC/AG), Tél. 041 939 55 54

Ulrich Siegrist, conseiller national (UDC/AG), Natel 076 413 90 90

Guido Schommer, secrétaire général du PRD, Tél. 031 320 35 35, Natel 079 300 51 45

Christian Weber, chef de presse du PRD, Tél. 031 320 35 35, Natel 079 66 777 44

#### **Comité 2 x OUI pour Armée XXI et pour la Protection de la population**

Neuengasse 20, Case postale 6136, 3001 Berne

Téléphone 031 320 35 35, Fax 031 320 35 00, e-mail [weber@fdp.ch](mailto:weber@fdp.ch)



# Comité 2 x OUI pour Armée XXI et pour la Protection de la population

Embargo 28 février 2003, 09h30

Le discours prononcé fait foi

## La menace a changé

*Par Karl Tschuppert, conseiller national (PRD/LU)*

Les changements dramatiques intervenus dans le domaine de la sécurité depuis les années 90 où fut conçue l'armée 95 explique pourquoi il est nécessaire de réformer cette dernière.

### Menaces

Il y a très peu de chance, depuis la fin de la guerre froide, que la Suisse soit menacée d'une attaque militaire. Partout en Europe on a dégraissé le potentiel militaire et on y trouve plus de capacités structurelles à mener une offensive stratégique impliquant une occupation du terrain.

Le pacte de Varsovie a disparu, plusieurs de ses membres font aujourd'hui partie de l'OTAN. Cette organisation comprend des pays démocratiques d'où ne surgit aucune menace. D'autres menaces, dont les conséquences sur la Suisse sont grandes, ont émergé : des conflits hors de l'Europe ou à l'intérieur de celle-ci, des catastrophes naturelles, des catastrophes d'ordre technique, des extrémismes et terrorismes violents, la prolifération d'armes de destruction massive et de missiles à moyenne et longue portée ainsi que la guerre de l'information.

Le Conseil fédéral, le Parlement et les spécialistes des armées en ont tiré les conséquences et élaboré le concept de l'Armée XXI.

### Armée de défense

Son action défensive reste sa mission prioritaire. Le savoir, la compétence et la capacité nécessaires pour celle-ci doivent être maintenus. L'Armée XXI le garantit et remplit donc son mandat constitutionnel. Elle peut être combative en cas de besoin.

La menace et des mandats concrets déterminent son engagement. Des formations professionnelles (corps de fortification) et les militaires en service long dont les effectifs sont complétés par des troupes en CR veillent que son premier engagement et son engagement durable soit amélioré par rapport à l'armée 95.

### Engagements subsidiaires

L'engagement subsidiaire de l'armée est un instrument de sécurité indispensable. Je rappelle la catastrophe naturelle de l'automne dernier aux Grisons, je rappelle l'engagement de l'armée lors du WEF de Davos, les championnats du monde ski, le prochain sommet du G8 à Evian. Et n'oublions pas la démolition de l'Expo 02. L'Armée XXI remplace certes les formations territoriales et d'alarme mais maintient leur savoir, leur capacité et leur disponibilité.

### Organisation de l'armée

L'organisation de l'armée est axée en priorité sur ses engagements hors conflits armés. Les bataillons et brigades de combat en forment les modules de base. D'entente avec les cantons on a renoncé aux troupes cantonales. Mais les corps de troupe sont, dans la mesure du

**Komitee 2 x JA zur Armee XXI und zum Bevölkerungsschutz**

Neuengasse 20, Postfach 6136, 3001 Bern

Telefon 031 320 35 35, Fax 031 320 35 00, e-mail [weber@fdp.ch](mailto:weber@fdp.ch)

## **Comité 2 x OUI pour Armée XXI et pour la Protection de la population**

possible, formés d'habitants de la même région. L'élément fédéraliste des « régions territoriales » reste en place. Les cantons restent les interlocuteurs des conscrits et des astreints au service.

### **Effectif**

L'effectif de l'armée XXI a été réduit pour des raisons démographiques et financières. Il n'est pas trop maigre, contrairement à ce que prétendent ses détracteurs. Avec ses 140.000 actifs et ses 80.000 réservistes Armée XXI reste, en comparaison européenne, une grande armée.

### **Recrutement**

Au lieu de se faire en un jour, le recrutement se fera en trois jours dans cinq centres régionaux. Il est en effet indiqué de tester le conscrit sur les plans physiques et psychiques afin de lui trouver une affection adéquate ou de l'attribuer à la protection de la population.

### **Coûts**

Le rajeunissement et la réduction des effectifs de l'armée, son système d'engagement par étapes et les corrections apportées à son infrastructure, en économise les coûts. L'Armée XXI n'a pas besoin d'être équipée sur l'ensemble du territoire.

L'équipement va en priorité à la formation et aux corps de troupes à haut degré de préparation. Cela est à peu près possible dans le cadre d'un budget de 4,3 milliards de francs.

Les finances forment l'élément clé. Ce sont elles qui donnent son visage à l'Armée XXI. Le rejet de la loi militaire révisée n'y change rien. Cela ne lui apporterait pas plus d'argent.



# Comité 2 x OUI pour Armée XXI et pour la Protection de la population

Embargo 28 février 2003, 09h30

Le discours prononcé fait foi

## **Armée XXI – Un plus pour l'économie**

*Par Guido Zäch, conseiller national (PDC/AG)*

Le projet d'armée XXI a été mis en discussion devant l'opinion publique dès le début. Au printemps 2001, les cantons, les partis politiques, les organisations d'employeurs et de travailleurs, la société suisse des officiers et la société suisse des sous-officiers ont eu l'occasion, lors de consultations informelles, de s'exprimer à son égard. On s'est rendu compte rapidement que les structures de l'armée XXI devaient tenir compte des besoins de l'économie. Nombreuses sont les entreprises, aussi bien les grandes que les entreprises familiales, qui ne sont plus disposées à accepter les absences militaires de leurs collaborateurs. Comme le rythme bisannuel des cours de répétitions de l'armée 95 n'a pas satisfait l'économie, il fallait trouver des structures plus efficaces sans que la sécurité du pays en souffre.

L'Armée XXI remplit ces deux exigences sans problème, grâce à sa meilleure harmonisation avec les intérêts de l'économie, et ses charges globales sur cette dernière sont largement réduites. Il faut mentionner ici les points suivants.

### **Armée plus petite**

Une armée plus petite mais mieux équipée a comme conséquence que les jours de service sont moins nombreux et partant moins nombreuses les absences au poste de travail. Elle est en outre en mesure de mieux remplir son mandat de défense du pays

### **Temps de service se plus court et réduction du temps de service**

Ces mesures entraînent également une réduction des absences dues au service militaire aux places de travail. Le temps de service passera, pour un caporal par exemple, de 466 à 400 jours. Le soldat aura en général terminé sa période militaire à l'âge de vingt-six ans déjà.

### **Service long**

L'introduction du service long pour 15 pour cent des astreints au service a comme conséquence que ceux-ci n'auront plus par la suite à effectuer des cours de répétitions et donc à quitter leur place de travail. Comme raison de leur jeune âge ils ne revêtent pas encore des fonctions importantes dans l'économie, ce modèle est donc très favorable à cette dernière.

### **Professionnalisation de la formation**

Du fait de la professionnalisation de la formation, les cadres de milice n'auront plus à assumer des travaux de préparation pour les périodes de service. Cette nouveauté non seulement améliore la formation mais décharge les cadres de milice qui seront d'autant moins absents de leur place de travail. Ces derniers pourront aussi, dans leur engagement au service, se concentrer sur les vraies tâches de commandement.

**Komitee 2 x JA zur Armee XXI und zum Bevölkerungsschutz**

Neuengasse 20, Postfach 6136, 3001 Bern

Telefon 031 320 35 35, Fax 031 320 35 00, e-mail weber@fdp.ch

## **Comité 2 x OUI pour Armée XXI et pour la Protection de la population**

### **Meilleure formation des cadres**

Les cadres de l'armée seront, dans plusieurs domaines, mieux formés. L'objectif est de prévoir une formation dont les avantages se répercutent sur la vie civile. De la sorte les chefs d'entreprise pourront profiter directement des compétences de direction et de commandement que leurs collaborateurs auront acquises à l'armée.

Mesdames et messieurs, Armée XXI est une nécessité sur le plan économique. La Suisse ne peut se permettre d'avoir encore une armée surdimensionnée qui ne répond plus aux nouvelles conditions de menace et qui pénalise l'économie. Seule une armée dans le cadre d'Armée XXI est susceptible répondre au mandat constitutionnel.



# Komitee 2 x JA zur Armee XXI und zum Bevölkerungsschutz

Sperrfrist: 28. Februar 2003, 09.30 Uhr

Es gilt das gesprochene Wort

## **Eine eigenständige und moderne Armee – mit klarem Primat der Politik**

*Von Nationalrat Ulrich Siegrist (SVP/AG)*

### **1. Eine Armee der neutralen Schweiz**

Die Aufgaben der Armee sind in der Bundesverfassung festgelegt. Das gleiche gilt für die politischen Rahmenbedingungen: Die Wahrung der schweizerischen Unabhängigkeit bleibt grundlegendes Staatsziel (Art. 2 und 54 der Bundesverfassung).

Die Reform der Armee ist darauf zugeschnitten. Angesichts der neuen Bedrohungslagen soll sie diesem Staatsziel besser gerecht werden als die bisherige Armee. Bessere Ausbildung, mehr Flexibilität, massgeschneiderte Bereitschaft.

Ein Beitritt zu Organisationen der kollektiven Sicherheit oder zu einem Bündnis müsste obligatorisch der Abstimmung von Volk und Ständen unterbreitet werden (Art. 140 BV). Das würde erst Recht für einen Beitritt zur NATO gelten. Ein solcher steht nicht zur Diskussion.

### **2. Hohe Eigenleistung für autonome Einsätze mit besserer Fähigkeit zur Kooperation**

Schutz der Bevölkerung und der Unabhängigkeit des Landes verlangt nach einem optimalen Einsatz der Mittel. Dazu gehört wenn notwendig auch die Kooperation mit Nachbarn. Wichtigste Schwerpunkte der Bevölkerung und der Infrastrukturen liegen in Grenzgebieten. Aktionen gewalttätiger Gruppen oder Staaten sowie andere moderne Risiken verlaufen meistens grenzüberschreitend.

Seit alters her war sich die Schweiz deshalb bewusst, dass sie notfalls auch zur Kooperation befähigt sein muss. Dieser Grundsatz ist in der modernen Zeit noch wichtiger geworden. Dadurch sollen die Eigenleistung der Armee erhöht, die Handlungsoptionen des Landes erhöht, die Unabhängigkeit gestärkt werden.

Eine verstärkte Kooperation wurde notwendig im Bereich der Ausbildung sowie im Bereich der friedenserhaltenden (nicht der friedens erzwingenden) Operationen. Dazu hat das Volk im Juni 2001 zwei Gesetzesänderungen gutgeheissen. Was damals das Volk beschlossen hat, wird wörtlich ins neue Gesetz übernommen, mit allen einschränkenden Bestimmungen. Es findet keine Ausweitung dieser Möglichkeiten statt. Zudem braucht es in jedem Einzelfall die Zustimmung von Bundesrat und in gewichtigen Fällen der Bundesversammlung.

### **3. Ausweitung des Primats der Politik**

**Komitee 2 x JA zur Armee XXI und zum Bevölkerungsschutz**

Neuengasse 20, Postfach 6136, 3001 Bern

Telefon 031 320 35 35. Fax 031 320 35 00, e-mail weber@fdp.ch

## Komitee 2 x JA zur Armee XXI und zum Bevölkerungsschutz

Nicht nur hier, sondern auch in den Einzelbestimmungen wurde die Armee als helvetisches Eigenmodell *fest in die Demokratie eingebettet*:

Bisher wurde die Anzahl Diensttage innerhalb einer gesetzlich fixierten Grenze vom Bundesrat festgelegt, neu innerhalb dieser Grenze vom Parlament: Die Länge der RS bisher vom Bundesrat, neu vom Parlament. Dauer und Turnus der WK bisher vom Bundesrat, neu vom Parlament. Das Dienstalster und damit die Grösse der Armee konnte der Bundesrat bis jetzt selber herabsetzen, neu sind diese Grössen im Gesetz festgelegt. Sogar die Organisation, die Waffengattungen und die Zahl der Verbände werden vom Parlament abschliessend festgelegt, während der Bundesrat bisher einen breiten Spielraum hatte.

Schliesslich begnügt sich das neue Gesetz nicht wie bisher mit der normalen parlamentarischen Kontrolle, sondern es werden neue Instrumente der Mitsprache und des begleitenden Controllings durch das Parlament eingeführt.

Wer sich zu mehr Demokratie und zum Primat der Politik bekennt, stimmt den Reformen zu. Die Behauptung, mit der neuen Armee könnten die Planer machen was sie wollen, entbehrt jeder Grundlage. Die Armee bleibt verankert in der Demokratie.

Die Strukturen der Armee (Territorialregionen, Grundorganisation der Brigaden) orientieren sich stark an den Kantonsgrenzen, an den Regionen, an den Sprachräumen. Sie ist *verankert in der Bevölkerung*. Aber die Verbände sind für den Einsatz zentral verfügbar.

### 4. Verstärkung des Charakters als Milizarmee

*Die Sicherheitsventile und die Voraussetzungen zu Gunsten des Milizprinzips wurden gegenüber der heutigen Regelung stark ausgebaut:*

Die Verbände, bei denen Ausnahmen zugelassen sind, werden im Gesetz einzeln und abschliessend aufgeführt. Sogar für die höheren Stäbe wird neu das Milizprinzip in der Parlamentsverordnung vorgeschrieben (Art. 10).

Bei höheren Kommandostellen soll eine angemessene Anzahl, bis auf Stufe Bataillonskommando sogar die Mehrheit von Milizoffizieren besetzt werden.

Im heutigen Wirtschaftsleben sind junge Kaderleute sehr stark gefordert. Damit sie zusätzliche Kapazitäten für die Armee freistellen können, müssen entsprechende Rahmenbedingungen geschaffen werden. Dies zu tun ist eines der Kernanliegen der Reform:

Durch die Kombination der (professionell orientierten) Lehrverbände für die Ausbildungsunterstützung einerseits und die (milizmässig ausgerichteten) Führungsstruktur der Bataillone und Brigaden andererseits werden milizverträgliche Voraussetzungen geschaffen.

Durch die neuen Modelle der Kaderausbildung wird die Ausbildung in der Führung gegenüber andern Aufgaben verstärkt, ohne dass deswegen die zeitliche Belastung ausgedehnt wird. Die Ausbildung bis zum Leutnant wird zeitlich verkürzt durch Straffung und Scherengewichtsbildung.

*Das neue Armeemodell bringt ein optimiertes System zugunsten der Miliz. Das Milizprinzip bleibt nach wie vor unter Druck. Durch die Armeereform bekommt es*



## Komitee 2 x JA zur Armee XXI und zum Bevölkerungsschutz

aber *neue Chancen*. Es wird in neue Strukturen gegossen, welche den gesellschaftlichen Realitäten gerecht werden.

### 5. Alles andere als eine kodierte Nato- Armee

Die Behauptung, man habe die Nato- Modelle kopiert, ist an den Haaren herbei- gezogen. Es war vielmehr ein Ringen zwischen dem VBS und den Milizorganisationen, zwischen Bundesrat und Parlament, zwischen National- und Ständerat. Es wurde ausgelotet und optimiert. *Vor uns liegen helvetische Sonderlösungen, aber gute und effiziente.*

Ein einheitliches Nato- Modell gibt es ohnehin nicht, sondern auch die Nato-Staaten haben je ihre eigene Lösungen. Unsere Armee reform unterscheidet sich aber von allen diesen Armeen in wesentlichen Punkten.

Die Kombination von Grundorganisation und Lehrverbänden ist in ihrer Art eigenständig. Die Modularität ist nahe beim französischen System, aber weiter weg vom deutschen und noch weiter vom amerikanischen System.

Die Bataillone, vor allem bei der mechanisierten Infanterie, sind wesentlich auf Aufgaben der Raumsicherung und Existenzsicherung ausgerichtet und sind grösser als Nato- Bataillone. Logistik, Transportwesen und Technologie orientieren sich primär an einem Einsatz im eigenen Land. Die Nato- Armeen sind dagegen für Expeditionen vorbereitet. Kleinere und mittlere Nato- Armeen spezialisieren sich im Rahmen einer Aufgabenteilung, während unsere Armee versucht, das ganze Spektrum abzudecken.

Auch in den Bereichen Organisation, Führung und Ausbildung *ist die Nato auf Berufskader ausgerichtet, das schweizerische Modell dagegen konsequent auf Milizkader.*

### 6. Es geht nicht um irgendeine Armee, sondern um u n s e r e Armee.

Wir haben nicht eine auf dem Reissbrett geplante Armee. Sondern im Parlament wurde eine politisch diskutierte Konzeption als helvetische Eigenleistung verabschiedet.

Die Reform richtet sich aus an aktuellen Bedrohungen statt nur an alten Erfahrungen oder Vorurteilen. Traditionelle eidgenössische Werte sind zu verbinden mit modernen Strukturen und hoher Effizienz.

Im Gesetz und im Leitbild sind die wesentlichen Grundlinien und Prinzipien festgelegt. Vieles hängt vom Umsetzungsprozess ab. Dieser muss gut geführt und begleitet werden. Dafür bietet die Vorlage gute Voraussetzungen.

# Comité 2 x OUI pour Armée XXI et pour la Protection de la population

Embargo 28 février 2003, 09h30

Le discours prononcé fait foi

## Oui à l'armée XXI, oui à la protection de la population XXI : L'une ne va pas sans l'autre !

*Par Barbara Polla, conseillère nationale (Lib./GE)*

La situation de la Suisse comme du monde a changé depuis la fin de la guerre froide, et face à ce changement, le Conseil fédéral s'est interrogé sur les adaptations nécessaires de nos systèmes de sécurité. De cette interrogation, de cette réflexion, a émané le Rapport sur la politique de sécurité, RAPOLSEC 2000, qui prône notamment une meilleure intégration des différents instruments de la politique de sécurité et une amélioration des relations qu'ils entretiennent les uns par rapport aux autres: il s'agit de la sécurité par la coopération. Coopérer avec les autres états, mais aussi en Suisse même. Pour le volet Protection de la population XXI c'est bien sûr surtout de coopération intérieure dont il s'agit.

RAPOLSEC 2000 est à la base de toutes les réformes entreprises dans le domaine de la sécurité, qu'il s'agisse d'Armée XXI ou de Protection de la population XXI. Armée XXI ne va pas sans les réformes de la protection de la population, les deux aspects sont intimement liés par le concept clé de sécurité par la coopération. La protection de la population XXI est ainsi le parallèle civil d'Armée XXI.

La protection de la population est désormais conçue comme un système civil coordonné, dont le but est la gestion des catastrophes et des situations d'urgence. Elle s'organise selon les mots-clés de continuité, collaboration et coordination. Une direction commune assure la coordination des cinq organisations partenaires que sont

- la police,
- les sapeurs pompiers,
- les services de la santé publique,
- les services techniques et
- la protection civile.

Cinq organisations partenaires sous un même toit, celui de la "maison Suisse", dirigés par un organe de conduite commun. Au sein de cette "maison suisse", la police est responsable du maintien de l'ordre et de la sécurité, les sapeurs-pompiers du sauvetage et de la lutte contre tous les types de sinistres, les services de la santé publique des premiers secours et des soins médicaux, les services techniques de l'approvisionnement en eau, en gaz et en électricité, de l'élimination des déchets, ainsi que de l'entretien des voies de communication et des réseaux télématiques, alors que la protection civile est responsable de la protection des personnes et des biens culturels. Grâce à cette réforme, l'aide en faveur de notre population sinistrée pourra être assurée avec une efficacité plus grande encore.

Cette réforme a convaincu tous les milieux, de la gauche à la droite; elle a été approuvée à l'unanimité au Conseil des Etats et avec une seule voix d'opposition au Conseil national. Il est tout de même rare que le Parlement tout entier se trompe... En fait, il n'y a aucune raison de



## Comité 2 x OUI pour Armée XXI et pour la Protection de la population

faire un référendum contre cette réforme, c'est une erreur! D'ailleurs quand on examine les arguments des référendaires, on se rend bien compte qu'ils n'en ont pas. Ils évoquent "le démantèlement de la protection civile" alors qu'il y a en fait renforcement, "la centralisation des structures" alors que la réforme met en place une meilleure coopération, "le désengagement de la Confédération" alors que c'est tout le contraire. En effet, à l'heure actuelle, les subventions sont fixées en fonction de la capacité financière des cantons, alors que dans le nouveau système, elles sont fixées en fonction des compétences. Les cantons s'occupent des événements non exceptionnels, des catastrophes et des situations d'urgence qui les concernent, alors que la Confédération intervient en cas d'épidémies, de situations d'urgence exceptionnelles et particulières, de contamination par la radioactivité, ainsi qu'en cas de conflits armés. La réforme définit ainsi un développement modulaire des mesures mises en place selon la gravité des événements, des éléments de première intervention à la réserve et jusqu'aux éléments supplémentaires, il y a un accroissement et un déploiement progressifs des mesures engagées.

La réforme renforce l'efficacité de la protection de la population grâce à une meilleure coopération entre les services et elle respecte le fédéralisme. Prétendre que rationalisation et modernisation signifient démantèlement, c'est juste de la mauvaise foi, et c'est aller à l'encontre d'une meilleure sécurité pour nos citoyens.

# Comité 2 x OUI pour Armée XXI et pour la Protection de la population

Version: 28 février 2003

## Co-Présidium

CN Bernasconi Madeleine, PRD  
CN Bugnon André, UDC  
CE Bürgi Hermann, UDC  
CN Eggly Jacques-Simon, Lib.  
CN Engelberger Eduard, PRD  
RR Fischer-Willimann, Margrit, PDC  
CN Freund Jakob, UDC  
CN Hess Walter, PDC  
CN Leu Josef, PDC  
CE Merz Hans-Rudolf, PRD  
CE Paupe, Pierre, PDC  
CN Polla, Barbara, Lib  
CN Siegrist Ulrich, UDC  
CN Tschuppert Karl, PRD  
Conseiller d'état Fournier Jean-René,  
président de la conférence des directrices  
et directeurs militaires et de la protection  
civile des cantons

CN Loepfe Arthur  
CE Lombardi Filippo  
CN Lustenberger Ruedi  
CE Maissen Theo  
CN Maitre Jean-Philippe  
CN Meier-Schatz Lucrezia  
CN Meyer-Kälin Thérèse  
CE Paupe Pierre  
CN Raggenbass Hansueli  
CN Riklin Kathy  
CE Schmid Carlo  
CN Schmid Odilo  
CN Simoneschi-Cortesi Chiara  
CE Slongo Marianne  
CE Stadler Hansruedi  
CN Vaudroz Jean-Claude  
CN Walker Felix  
CE Wicki Franz  
CN Widrig Hans Werner  
CN Zäch Guido  
CN Zapfl Rosmarie

## PDC

CN Bader Elvira  
CE Bieri Peter  
CN Cina Jean-Michel  
CN Chevrier Maurice  
CE Cottier Anton  
CE David Eugen  
CN Decurtins Walter  
CN Dormann Rosmarie  
CN Eberhard Toni  
CN Ehrler Melchior  
CE Epiney Simon  
CE Escher Rolf  
CN Estermann Heinrich  
CN Galli Remo  
CN Heim Alex  
CN Hess Peter  
CN Hess Walter  
CN Imfeld Adrian  
CN Imhof Rudolf  
CE Inderkum Hansheiri  
CN Lachat Francois  
CN Lauper Hubert  
CN Leu Josef  
CN Leuthard Doris

## PRD

CN Abate Fabio  
CN Antille Charles-Albert  
CE Beerli Christine  
CN Bangerter Käthi  
CE Berger Michèle  
CN Bezzola Duri  
CE Briner Peter  
CN Bühler Gerold  
CE Büttiker Rolf  
CN Christen Yves  
CE Cornu Jean-Claude  
CE Dettling Toni  
CN Dupraz John  
CN Egerszegi-Obrist Christine  
CN Favre Charles  
CN Fischer Ulrich  
CN Forster-Vannini Erika  
CN Frey Claude  
CN Glasson Jean-Paul  
CN Guisan Yves  
CN Gutzwiller Felix

**Comité 2 x OUI pour Armée XXI et pour la Protection de la population**

Neuengasse 20, Case postale 6136, 3001 Berne

Téléphone 031 320 35 35, Fax 031 320 35 00, e-mail [weber@fdp.ch](mailto:weber@fdp.ch)



## Comité 2 x OUI pour Armée XXI et pour la Protection de la population

CN Gysin Hans Rudolf  
CN Heberlein Trix  
CN Hegetschweiler Rolf  
CE Hess Hans  
CN Kofmel Peter  
CN Kurrus Paul  
CN Lalive d'Epinay Maya  
CE Langenberger Christiane  
CE Leumann-Würsch Helen  
CN Leutenegger Hajo  
CE Marty Dick  
CN Messmer Werner  
CN Müller Erich  
CN Nabholz Lili  
CN Pelli Fulvio  
CE Pfisterer Thomas  
CN Randegger Johannes  
CN Sandoz Marcel  
CE Saudan Françoise  
CE Schiesser Fritz  
CE Schweiger Rolf  
CE Spoerry Vreni  
CN Steinegger Franz  
CN Steiner Rudolf  
CN Suter Marc F.  
CN Theiler Georges  
CN Triponez Pierre  
CN Vallender Dorle  
CN Vaudroz René  
CN Wasserfallen Kurt  
CN Weigelt Peter  
CN Wittenwiler Milli

### **Parti Libéral**

CN Ruey Claude  
CN Wirz-von Planta Christine  
CN Scheurer Rémy  
CN Beck Serge